



NOTES
L'entrepreneur devra relever toutes les dimensions sur place et en sera entièrement responsable.

Aucune mesure ne doit être relevée à l'échelle directement à partir de ce plan. Si aucune cote n'est donnée, adressez-vous à l'architecte. Toute différence de cotes doit être signalée à l'architecte et l'entrepreneur doit attendre la vérification de l'architecte avant de poursuivre les travaux. Sinon, il en sera tenu responsable.

Toute utilisation de ce dessin sans le sceau et la signature de l'architecte dans celui-ci est interdite et dégage l'architecte de toute responsabilité.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

© 2015 Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés
Tous droits réservés. ce document est protégé par les lois sur le droit d'auteur et ne peut être reproduit sous aucune forme et pour aucune raison sans la permission écrite du détenteur du droit d'auteur.

1 CONCEPT 2017-02-01

architectes



carrier savard labelle & associés

370-C, boul. Gréber, Gatineau (Qc), J8T 5R6
T: 819.568.9566 F: 819.568.9507 www.architectes-acsl.ca

CURLING DES COLLINES
CONSTRUCTION DU CENTRE DE CURLING

CHELSEA (Qc)

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

| | | | |
|--------------|------|-----------|------------|
| CONÇUS PAR: | Y.L. | ECHELLE: | |
| DESSINÉ PAR: | Y.L. | DATE: | 2017-02-01 |
| VERIFIÉ PAR: | Y.L. | No. ACSL: | 1605-128 |

A2

DE